

Foire de Chandon – Fermeture de routes et restrictions de parcage 2024

- Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 25 août 2024 à 17h00 au mardi 3 septembre 2024 à 12h00.
- Interdiction de parcage du samedi 31 août 2024 à 12h00 au mardi 3 septembre 2024 à 12h00 aux emplacements suivants :
 - Rue du Bruye
 - Rue du Dr. Tièche
 - Route de Chandon
 - Hangar des pompiers
 - Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les pompiers
- Interdiction de parcage du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 6h00 au mardi 3 septembre 2024 à 12h00 aux emplacements suivants :
 - Grand-Rue
 - Rue du Collège
 - Bellevue
 - Parc Lidl
 - Parc mis à ban sis à la rue Dos-la-Velle
 - Route de Saules
 - Le Benevis
 - Les Condémines
 - Jolimont
 - Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du Stade de football
 - Rue de la Cure
 - Rue du Moulin
 - Rue de Bel-Air
 - La Chaudrette
 - Crêt du Facteur
 - Chemin du Nord
 - Vie des Crêts
 - Dos-la-Velle
 - Rue de la Colline
 - Les Courtes-Rayes
 - Rue des Oeuchettes
 - Rue du Pommé au Loup
- Restriction de circuler du samedi 31 août 2024 à 18h00 au mardi 3 septembre 2024 à 12h00 :
 - Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, bétailières
- Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 9h00 au lundi 2 septembre 2024 à 20h00 des routes suivantes :
 - Chemin du Stade
 - Rue du Collège
 - Bellevue
 - Rue de la Cure
 - Rue du Dr. Tièche
 - La Chaudrette
 - Rue de Bel-Air
- Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 16h00 au lundi 2 septembre 2024 à 20h00 de la route suivante :
 - Grand-Rue

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chandon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

La Commission de la Foire de Chandon